

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS DU 3 JUILLET 2015

Affaire suivie par H. Desormes
PV2015.07.03
Courriel : helene.desormes@univ-poitiers.fr

ADOPTE

Par courrier du Président du conseil d'école et du Directeur de l'ESPE de l'académie de Poitiers en date du 19 juin 2015, le Conseil d'école de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le vendredi 3 juillet 2015.

Étaient présents :

Membres élus :

- M. Mario COTTRON directeur de l'ESPE,
- Mme Elvire DIAZ, professeure d'université, UP,
- Mme Fanny RENARD, MCF, site ESPE de la Charente, UP,
- M. Philippe PEAUD, PRCE, site ESPE de la Vienne, UP
- Mme Lydie TAHO-TAZA, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP
- M. Bruno DEFEVER, Biatss, site ESPE de la Vienne, UP,

Représentants des étudiants :

- Melle Julie DUMONT, M1 1^{er} degré, site ESPE de la Charente,

Représentants de l'Université de Poitiers :

- Mme Ghislaine STOUDER, Assesseure Pédagogie de Sciences Humaines et Arts

Personnalités extérieures :

- Mme Anne-Marie BORREGO, proviseure,
- M. Eric ESPERET, Président du CE
- M. Olivier HIMY, IA-IPR Lettres – Rectorat de Poitiers
- M. Patrick MOTILLON, responsable formations MEEF, ULR,
- Mme Isabelle SUEUR, Vice-présidente CEVU, ULR
- M. Arnaud REVEL, Assesseur pédagogie, ULR
- Mme Valérie FAVIEZ DECROIX, déléguée MGEN,
- Mme Annick VALLETE, MAIF

Membres invités permanents

- M. Christophe COSTA, responsable administratif de l'ESPE
- Mme Hélène DESORMES, cellule d'appui au pilotage et à l'innovation de l'ESPE

Étaient représentés :

- M. Bertrand LEBOT, procuration à Mme TAHO-TAZA
- Mme Agnès GIRAUD, procuration à Mme TAHO-TAZA
- M. Jean-Philippe BIOLLEY, procuration à M. COTTRON
- Mme Nicole PELLEGRIN, procuration à M. COTTRON
- Mme Elise PATOLE-EDOUMBA, procuration à M. MOTILLON
- M. Matar MBAYE, procuration à M. ESPERET

Étaient excusés :

- M. Jacques BOUCHAND, MCF, site ESPE de la Vienne, UP
- Melle Anaïs HASNAOUI, M1 PE, site ESPE de la Charente
- Monsieur Jean-Marie MESLIER, directeur du site ESPE de la Charente, UP
- Madame Marie SOULISSE, directrice du site ESPE des Deux-Sèvres, UP
- Monsieur Philippe DEVAUX, directeur du site ESPE de la Vienne, UP

M. ESPERET ouvre la séance à 9h45.

Il informe le conseil du remplacement de François GEOFFRIAU par Arnaud REVEL et de Thierry MARCHIVE par Olivier HIMY.

POINT 1 : CONFERENCE DE JEAN CLAUDE CROIZET « CONTEXTES SOCIAUX ET PERFORMANCE COGNITIVE »

JC Croizet présente aux membres du Conseil différents travaux de recherche consacrés aux contextes sociaux et à la performance cognitive (durée environ 1h)

Une liste des publications sur ce sujet est demandée à JC Croizet pour prolonger la réflexion de chacun des membres présents

POINT 2 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MAI 2015

Plusieurs remarques de P Péaud :

- en point 2 page 2 ajouter : « Mario Cottron indique que les effectifs réels seront connus tardivement »
- en point 3 page 3 ajouter : « Mario Cottron précise que la nouvelle répartition permettra de désengorger le site de Poitiers »
- en point 4.3 page 7 ajouter : « Jacques Bouchand indique qu'il y avait eu, lors de la mise en place du Master IPHD, également des difficultés pour identifier les métiers émergents en lien avec ce master dans le code ROME »

Remarque de F Renard :

- en point 4.1 page 6 supprimer « Fanny Renard souhaite que les directions .../ ...se réunissent avant la tenue du CFVU »

2 abstentions -

PV approuvé avec les modifications ci-dessus

POINT 3 : INFORMATIONS DIVERSES PRESENTEES PAR M COTTRON

- a) Le parcours FACO « Formateur d'Adultes, Accompagnement, Conseil » a été validé par le CFVU il ouvrira en septembre 2015 sous réserve d'inscriptions et de financements suffisants.

Les parcours F2E2D « Formateurs en Education à l'Environnement et au Développement Durable » et FASEI « Formateurs pour des actions de solidarité éducative internationale ont été également validés par le CFVU pour une ouverture en septembre 2016.

Le parcours « Formateur en ateliers d'écriture » n'a pas été validé car les enseignements spécifiques de ce parcours étaient largement mutualisés avec une offre concernant le réaménagement du Master CREADOC, restructuration qui a été rejetée par la CFVU.

- b) L'ESPE, site de Poitiers a reçu en mai dernier 10 étudiants mexicains en 3^e année de formation d'enseignant dans le cadre d'un projet pilote mené en collaboration avec l'ESPE de Créteil et Orléans Tours. L'accueil de 6 promotions sur 3 ans est prévu. Une délégation ministérielle rencontrera les représentants des ESPE mi-juillet. En parallèle, le Président Hollande rencontrera son homologue mexicain pour signer une convention de partenariat dont l'un des axes majeurs est l'éducation.
- c) La réforme des collèges aura un impact sur l'offre du PAF qui est repensée pour former les enseignants du 1^e et 2nd degré. Des propositions de formation soumises au PAF par des collègues de l'ESPE ont été retenues par exemple certaines propositions en documentation. La réforme des collèges devra aussi se traduire au niveau des contenus de la formation initiale.

Patrick Motillon souligne qu'il sera indispensable que les étudiants aillent aux formations dédiées à la réforme des collèges, y compris ceux en stage en lycée. Les formateurs doivent y être également associés.

- d) L'ESPE de Poitiers a participé à la première journée de recherche COMUE à l'ESPE d'Orléans, le 24 juin dernier. L'objectif est de densifier les projets de recherche en éducation en mettant en commun des expertises.

Une journée de ce type est prévue le 22 octobre à Poitiers et le 24 novembre à Limoges. Les collègues seront invités à y participer ainsi que les partenaires de l'ESPE et les laboratoires de recherche. Le programme prévoit la présentation des projets menés au sein de l'ESPE le matin et une présentation des activités des laboratoires l'après-midi.

- e) Une journée d'échanges avec les directeurs des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ), les présidents de conseil d'école et les partenaires en éducation au niveau académique s'est tenue au Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche mardi 30 juin en présence de la ministre de l'Éducation Nationale et du secrétaire d'État à l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Cette journée avait pour objectif de dresser un bilan 21 mois après la création des ESPE.

Le bilan est perçu comme plutôt positif, même si le travail de collaboration entre les différents acteurs est à poursuivre et à développer. La recherche est un axe essentiel qu'il faut aussi promouvoir. Deux présentations générales ont été faites, l'une sur les enjeux du numérique éducatif (Jean Marc Monteil), l'autre sur la prise en compte de la grande pauvreté chez les élèves (Jean Paul Delahaye et Marie-Aleth Grard Vice présidente d'Atd-quart monde).

POINT 4 : LES PARCOURS ADAPTES PRESENTES PAR MARIO COTTRON

Mario Cottron explique que la diversité des étudiants et lauréats concours en M2 MEEF à la rentrée de septembre a conduit les trois directions nationales (DGESIP, DGESCO et DGRH) à préciser les profils de ces usagers et les parcours adaptés qui y correspondent.

Les parcours P1 à P3 correspondent respectivement à la formation des usagers ayant validé le M1 MEEF pour l'année en cours (lauréats concours de la session 2015, étudiants ayant échoué au concours, étudiants visant d'autres débouchés que l'enseignement au sein du MEN). Pour ces 3 parcours, la formation à la rentrée de septembre 2015 est le M2 MEEF dans sa totalité.

Les parcours P4 à P6 correspondent aux lauréats concours session 2015 n'étant pas tenus à la validation du M2 MEEF. Pour ces profils, une formation adaptée doit être proposée.

Les parcours P4 et P6 concernent respectivement les stagiaires titulaires d'un master autre que MEEF et les stagiaires dispensés du grade de master. L'ESPE avait des stagiaires dans cette situation cette année. Elle reconduit le parcours adapté (suivi des UE1 et UE3 du M2), et y ajoute 24h d'outils de prise en main de la classe favorisant l'exercice en responsabilité pour ces stagiaires n'ayant pu suivre nos enseignements de M1 MEEF. Les UE1 et UE3 seront évaluées, ces évaluations étant prises en compte pour l'avis de titularisation fourni par l'ESPE.

Le parcours P5 est un parcours nouveau, qui s'adresse aux stagiaires titulaires du M2 MEEF. Ce parcours contiendra des enseignements liés à la préparation de stage et à l'analyse de pratique de l'UE3 du M2, ainsi que deux types d'enseignements nouveaux. Ce sont des journées thématiques (au nombre de 5, d'une durée de 6h chacune) qui seront dispensées au niveau académique, regroupant l'ensemble des stagiaires concernés des 3 mentions MEEF. Ces journées thématiques consisteront en des apports théoriques, didactiques et pédagogiques sur des problématiques telles que le numérique éducatif, les élèves à besoin éducatif particulier, la liaison école collège/inter-degré ou les valeurs de la république. Ce sont aussi des projets collaboratifs conduits par un groupe de quelques stagiaires sur des problématiques éducatives, sur l'analyse de dispositifs, sur la participation à des projets émergents ou sur l'appui à des recherches /actions. Journées thématiques et projets collaboratifs seront conçus en associant

l'ensemble des partenaires ayant une expertise dans la problématique traitée. Ces deux types d'enseignements nouveaux ne nécessiteront que peu d'heures d'enseignement en présentiel, mais demanderont un travail personnel conséquent, avec une production qui contribuera à formuler l'avis de l'ESPE relatif à la titularisation. Un groupe de travail doit préciser l'ensemble de l'organisation de ces contenus, pour approbation des propositions au prochain CE du 14 septembre et présentation à la rentrée à la commission académique en charge de la validation des parcours adaptés.

Eric Esperet rappelle l'importance d'inciter les étudiants à faire de la recherche dans ce cadre. L'avenir des ESPE dépend de leur aptitude à faire de la recherche.

Fanny Renard indique que les collègues formateurs souhaiteraient pouvoir faire de la co-intervention dans les parcours.

Mario Cottron répond que la demande avait été faite auprès de la présidence mais qu'elle avait été refusée. Il précise que, comparée à d'autres rectorats, l'Académie de Poitiers mobilise des moyens importants pour la formation : 3,5 ETP PEMF et 5 ETP enseignants 2nd degré. A titre d'exemple, l'Académie d'Aix Marseille dédit 4,7 ETP au total, dans d'autres académies, il n'y a aucun moyen mobilisé. Dans le contexte actuel, où les politiques publiques tendent vers les économies dans la formation initiale, la co intervention qui implique un surcoût dû au doublement de la charge-employeurs ne semble pas appropriée. La question de la prise en compte dans le service d'un enseignement en co-intervention sera reposée.

Fanny Renard indique que l'idée est de favoriser comme le préconise la réforme du collège les équipes plurielles

Mario Cottron précise que le travail en « équipe plurielle » ne se limite pas aux seules co-interventions, mais peut aussi se traduire par un travail de construction et coordination en dehors des cours, sous forme de réunions de concertation, d'information, etc. C'est par exemple le cas au mois d'août prochain puisque les stagiaires des 1^e et 2nd degré auront, à la pré-rentrée, des réunions d'information co-organisées par les équipes rectorales (tuteurs, corps d'inspection) et les directeurs de site, les directeurs adjoints et référents de l'ESPE.

POINT 5 : CALENDRIER DES CONSEILS D'ECOLE 2015/2016 PRESENTE PAR MARIO COTTRON

Les dates des 6 prochains conseils d'écoles sont fixées.

Pour des questions de commodité pour les collègues de l'ULR, ceux-ci se dérouleront à 14h et la plupart sur le mercredi après-midi pour faciliter la présence des chefs d'établissement et étudiants stagiaires. Le calendrier sera transmis à chaque membre par mël.

Un calendrier des COSP 2015 2016 sera également établi.

POINT 6 : QUESTIONS DIVERSES PRESENTEES PAR MARIO COTTRON

Modification des modalités de contrôle de connaissances dans le parcours MEEF Encadrement Educatif :

Il s'agit de propositions de modifications mineures : au niveau de l'UE1 du S3 et du S4, les éléments constitutifs « Recherches-actions en éducation » et « Pratiques de terrain et expérimentation » donneront lieu à une évaluation commune et non séparée comme actuellement, pour les enseignements de sociologie de l'éducation du S1 et du S2, il est précisé que le contrôle continu peut avoir lieu sous forme d'écrit ou d'oral.

Patrick Motillon rappelle que, conformément à la décision prise entre le rectorat et l'ESPE, les étudiants en M2 2nd degré placés en stage en Charente Maritime à la rentrée prochaine doivent également pouvoir suivre leur formation dans ce même département. Il demande comment va s'organiser la formation de certains groupes dans la mesure où l'université de la Rochelle ne pourra absorber que 2 groupes TP.

Mario Cottron indique qu'effectivement 113 étudiants sont attendus sur la Charente Maritime (contre 25 cette année), il y aura donc 6 groupes TP à prévoir. (environ 35 étudiants le mardi et 75 le jeudi)

Olivier Himy répond que le principe a été acté par le rectorat : plusieurs établissements ont été contactés pour accueillir les 4 groupes restants en formation, il attend leur réponse (Lycée Vieljeux notamment). Il précise qu'un travail de coordination sera nécessaire.

Fanny Renard s'interroge sur le risque d'inégalité de traitement des étudiants ayant, pour certains suivi des cours d'art plastique et histoire de l'art avec des formateurs et pour d'autres avec des PEMF, aussi, elle alerte sur le risque qu'un PEMF enseignant fasse également partie du jury de concours.

Mario Cottron répond que cette situation résulte d'un départ très récent (semaine dernière) et que la direction cherche des solutions. Concernant le 2^e point, les contributeurs à la formation aux épreuves orales sont écartés d'office des activités de jury de concours.

Patrick Motillon annonce qu'un formateur en situation de sous service à l'université de la Rochelle serait en mesure d'assurer les cours d'arts plastiques, d'autant que sa résidence personnelle est à Niort, ce qui limiterait les coûts.

Mario Cottron prend note de la proposition, une convention d'échange pourrait être envisagée.

Fanny Renard soumet au conseil son incompréhension face au refus du rectorat d'autoriser un collègue PEMF d'obtenir une décharge en tant qu'ATER pour assurer le remplacement de Fanny Renard. Cette candidate, qui est doctorante, a été classée 1^{ère} sur la liste et les candidats suivants refusent chacun leur tour le poste.

Mario Cottron explique que, renseignements pris auprès du rectorat, les textes statutaires interdisent d'accorder un ½ service en décharge et un ½ service en congé formation à un enseignant du 1^e degré. Cette enseignante n'a pas souhaité poursuivre en demandant une dérogation.

A la demande de Fanny Renard, Mario Cottron donne quelques précisions sur les 1^{ers} conseils de perfectionnement qui se sont tenus début juin (1^e degré, parcours SFA-ESPE, parcours FSS-ESPE). Il indique que les conseils de perfectionnement ont été instaurés avec le passage au système LMD mais que, jusqu'à l'an dernier, seule la composante SFA les avaient mis en place au niveau de l'UP. Pour cette 1^e expérience au niveau des MEEF, seul le conseil de perfectionnement des parcours SFA-ESPE répondait dans sa composition au périmètre définissant ce conseil. La tenue de ces conseils, même dans une composition « restreinte » a permis une parole libre entre usagers et enseignants, permettant la prise en compte de plusieurs remarques tant au niveau pédagogique qu'administratif. L'année prochaine, des conseils de perfectionnement se tiendront dans chacune de nos mentions MEEF, selon les règles définissant leur composition. Ce dispositif doit contribuer à la qualité de l'offre proposée.

La séance prend fin à 11h55. Le prochain Conseil d'Ecole se tiendra sur le site de Poitiers à 14h le 14 septembre 2015.

Le Président
Eric ESPERET

Le Directeur de l'ESPE
Mario COTTRON

La secrétaire de séance
Hélène DESORMES